



**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE**
20 Rue Vignon – 75009 PARIS
Mail : fgrfp@wanadoo.fr
Site internet : fgrfp.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE DEBAT SUR LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE A DES CONSEQUENCES SUR LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE, SUR LA DEPENSE PUBLIQUE....

Après plusieurs semaines de débat sur l'amélioration de la compétitivité qui a occupé tout l'espace politique, économique et médiatique, les propositions du rapport GALLOIS et les décisions gouvernementales sont aujourd'hui connues.

En ce qui concerne la notion de compétitivité économique la FGR-FP tient tout d'abord à rappeler que cette notion est un élément du corpus idéologique de l'ultra libéralisme qui ne conçoit les rapports humains qu'en termes de compétition économique. La compétitivité est donc basée sur le productivisme, sur la recherche du plus grand profit, sur la concurrence, entre les Hommes, entre les entreprises, entre les peuples, entre les états, avec la recherche de main d'œuvre la moins chère possible, dans les pays à faible fiscalité, à faible niveau social et les plus déshérités.

La FGR-FP rappelle aussi que, dans le cadre de cette compétitivité, la concurrence doit être libre et non faussée, or une des premières causes de concurrence déloyale est bien le dumping fiscal et social. La financiarisation de l'économie avec en particulier, les fonds de pensions anglo-saxons, exige des profits immédiats très élevés qui ne s'obtiennent qu'au détriment de l'emploi (suppressions et/ou délocalisations) et au détriment des salaires en les bloquant. La FGR-FP considère donc que le débat sur la compétitivité oblige, au niveau européen, à une réflexion sur l'harmonisation de la fiscalité, sur la création d'un espace véritablement social, sur des formes de protectionnisme afin d'éliminer les causes profondes de cette recherche sans limite de plus de compétitivité.

Au regard des principales propositions gouvernementales :

La FGR-FP considère que la non suppression du paiement des cotisations sociales permet de continuer à financer la protection sociale. Quant à l'attribution du crédit d'impôt, il doit être utilisé uniquement en fonction des buts définis (investissement, formation, qualité, embauche, recherche, innovation). Pour que cette mesure soit d'un effet réel, et pour s'assurer de la régularité de la demande, il y a nécessité absolue de donner les moyens juridiques et humains pour permettre les contrôles réguliers.

La FGR-FP déplore que ces 20 Milliards de crédit d'impôt soient financés par l'augmentation de la TVA, ce qui va baisser le pouvoir d'achat de tous, y compris des retraités ayant de faibles revenus. Elle dénonce également le nouveau coup dur porté aux dépenses publiques qui vont devoir subir une nouvelle réduction de 10 Milliards.

Dans le cadre du financement de la protection sociale la FGR-FP considère qu'il existe d'autres solutions que l'augmentation de la TVA ou de la CSG, et qu'il serait préférable de s'orienter vers une taxation des profits dégagés dans le cadre de la financiarisation de l'économie ainsi que vers une taxation du bénéfice brut d'exploitation des entreprises, ce qui éviterait la pénalisation de l'emploi en faisant participer à la solidarité nationale les entreprises à faible taux d'emploi.

Paris le 7/11/2012

CONTACTS: Annick MERLEN Tel 01 47 42 80 13

Christian STEENHOUDT 06 81 51 49 97